

Montbonnot, le 20 avril 2020

**Motion de Vote électronique
Assemblée Générale 2020**

Dans le contexte de crise sanitaire actuelle, nous devons prendre les décisions nécessaires permettant d'assurer la continuité de notre fonctionnement et parfois incompatibles avec les délais prévus par nos textes réglementaires.

L'article 13 du règlement intérieur de la ligue AURA nous permet d'avoir recours aux votes électroniques en cas de situation exceptionnelle, tout en respectant les délais habituels de convocation. Les ordonnances Covid-19 des 25 et 27 mars derniers prises par le gouvernement dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire nous permettent d'adapter nos règles de fonctionnement.

Pour ces raisons, nous vous proposons aujourd'hui de donner mandat au Conseil d'Administration de la Ligue Aura de Handball selon la motion suivante soumise au vote électronique :

"Au regard du contexte de force majeure liée à la situation sanitaire dans le pays, l'Assemblée Générale donne mandat au Conseil d'Administration pour prendre, durant cette période exceptionnelle, toute décision et adopter tout dispositif, y compris d'éventuelles modifications statutaires et/ou réglementaires spécifiques, qui seraient nécessitées par l'intérêt général et la continuité de l'activité des instances territoriales. Ces modifications seront soumises à ratification de l'Assemblée Générale".